

Chapitre 1 : Le collégien

I. Les missions et l'organisation du collège



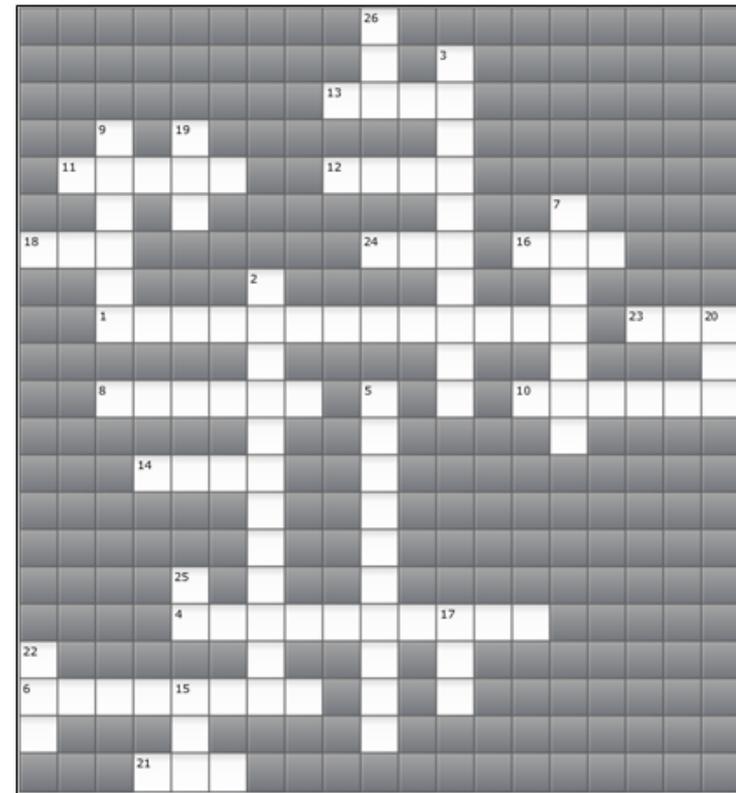
Et si on faisait des mots croisés?

Pour vérifier que vous commencez à bien connaître le collège, le rôle des adultes qui y travaillent et les raisons pour lesquelles vous y êtes, voici une **grille de mots croisés** à compléter en groupe.

Consignes pour chaque groupe :

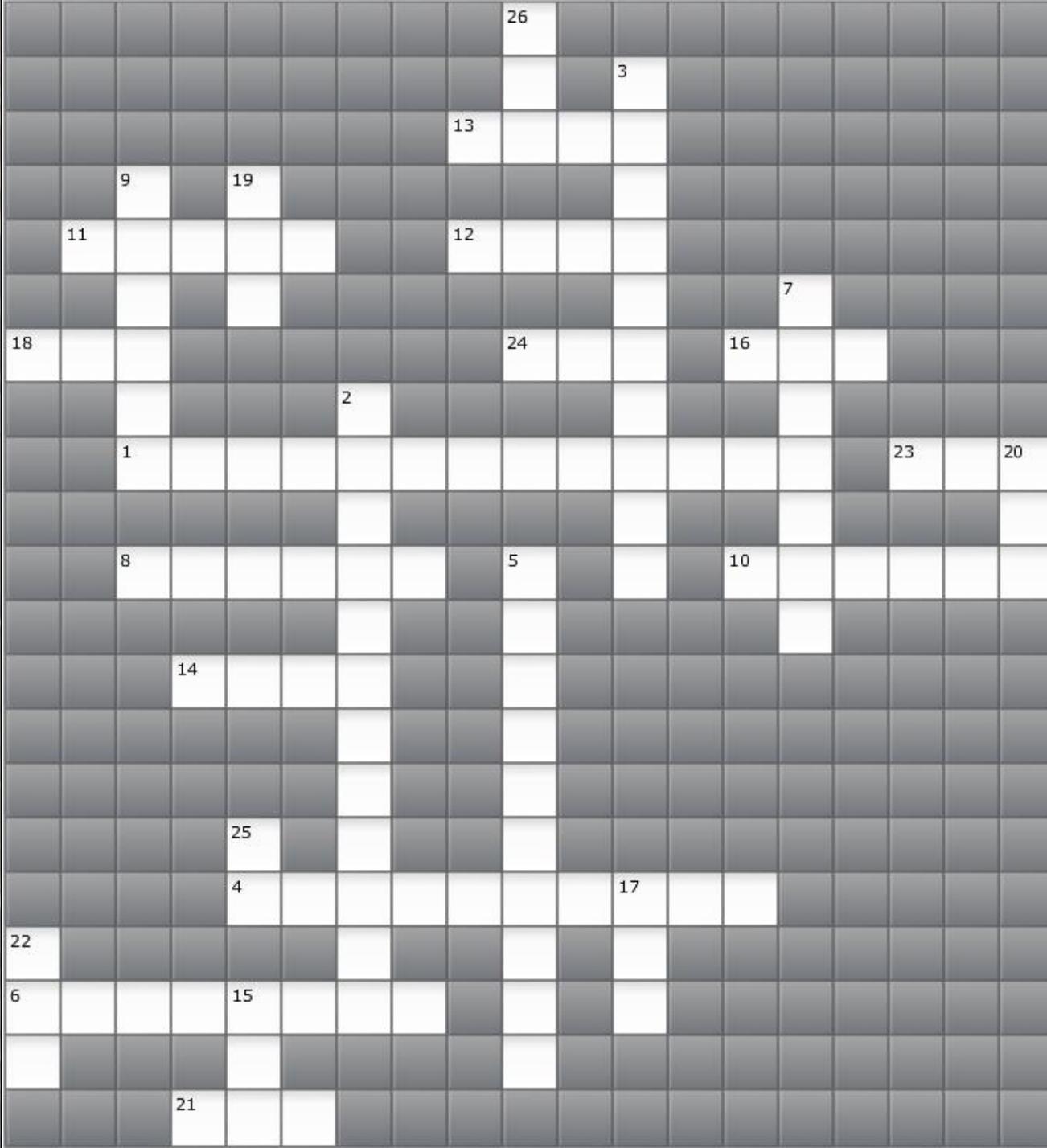
Réfléchir ensemble et s'aider pour trouver les réponses.

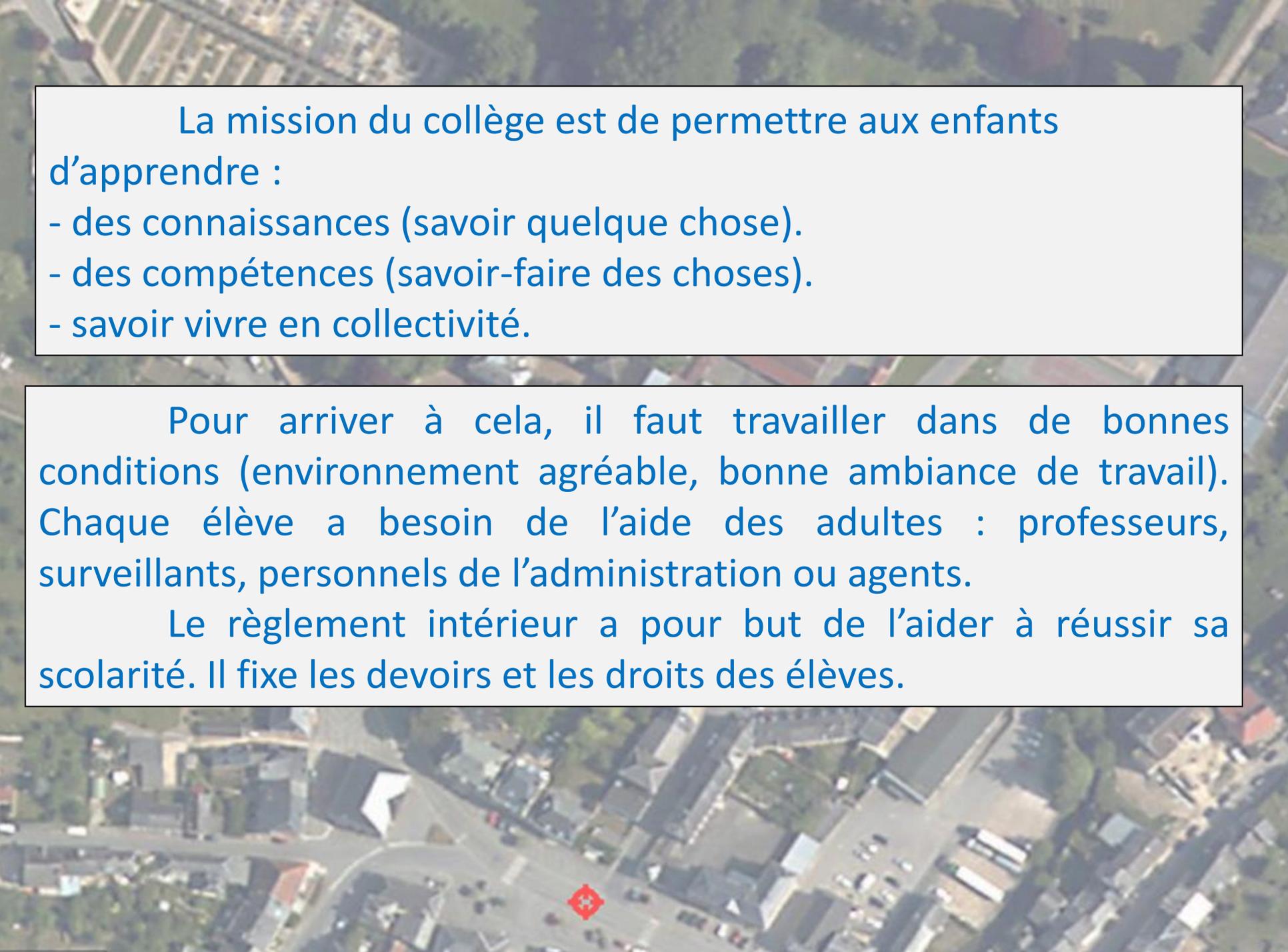
Parler doucement et ne pas s'énerver.



1. Dans la cour ou en permanence, elles ne vous quittent pas des yeux.
2. Il s'occupe de l'argent du collège.
3. Elle est sociale en cas de problèmes familiaux ou scolaires.
4. Elle dirige le collège.
5. Elle veille sur la santé des élèves et les écoute.
6. Ils sont élus par les élèves, les représentent et parlent en leur nom.
7. Il ne faut pas trop y jouer au lieu de faire ses devoirs.
8. Sans eux, le collège serait sale et la cantine ne fonctionnerait pas.
9. Au collège, il y en a plusieurs à respecter.
10. Ils viennent au collège pour apprendre et se cultiver.
11. On le prend dans le calme à la cantine.
12. Quand on ne fait pas ses devoirs, on peut l'être.
13. Ils sont plastiques au collège.
14. Dans cette salle, il y a plein d'ordinateurs.
15. Elle suit l'Histoire de près...
16. Elle aide à orienter les élèves après la troisième.
17. L'enfant en devient un au collège.
18. Il faut bien le vider au petit déjeuner pour être en forme en classe.
19. Il est interdit d'en faire un sur les tables et les murs du collège.
20. Matière où l'on court.
21. Il ne faut pas le faire dans les couloirs même si on ne vous enverra pas à l'asile.
22. La documentaliste en connaît les rayons.
23. Elle s'occupe de la vie scolaire et elle fait respecter le règlement intérieur.
24. Matière naturelle.
25. Professeur Principal.
26. Si vous ne faites pas vos devoirs, vous foncez droit dedans...

1. Dans la cour ou en permanence, elles ne vous quittent pas des yeux.
2. Il s'occupe de l'argent du collège.
3. Elle est sociale en cas de problèmes familiaux ou scolaires.
4. Elle dirige le collège.
5. Elle veille sur la santé des élèves et les écoute.
6. Ils sont élus par les élèves, les représentent et parlent en leur nom.
7. Il ne faut pas trop y jouer au lieu de faire ses devoirs.
8. Sans eux, le collège serait sale et la cantine ne fonctionnerait pas.
9. Au collège, il y en a plusieurs à respecter.
10. Ils viennent au collège pour apprendre et se cultiver.
11. On le prend dans le calme à la cantine.
12. Quand on ne fait pas ses devoirs, on peut l'être.
13. Ils sont plastiques au collège.
14. Dans cette salle, il y a plein d'ordinateurs.
15. Elle suit l'Histoire de près...
16. Elle aide à orienter les élèves après la troisième.
17. L'enfant en devient un au collège.
18. Il faut bien le vider au petit déjeuner pour être en forme en classe.
19. Il est interdit d'en faire un sur les tables et les murs du collège.
20. Matière où l'on court .
21. Il ne faut pas le faire dans les couloirs même si on ne vous enverra pas à l'asile.
22. La documentaliste en connaît les rayons.
23. Elle s'occupe de la vie scolaire et elle fait respecter le règlement intérieur.
24. Matière naturelle.
25. Professeur Principal.
26. Si vous ne faites pas vos devoirs, vous foncez droit dedans...



An aerial photograph of a school campus. The image shows various buildings, parking lots, and green spaces. A red location pin is placed on the ground in the lower central part of the image. The text is overlaid on a white rectangular box in the upper left quadrant.

La mission du collège est de permettre aux enfants d'apprendre :

- des connaissances (savoir quelque chose).
- des compétences (savoir-faire des choses).
- savoir vivre en collectivité.

Pour arriver à cela, il faut travailler dans de bonnes conditions (environnement agréable, bonne ambiance de travail). Chaque élève a besoin de l'aide des adultes : professeurs, surveillants, personnels de l'administration ou agents.

Le règlement intérieur a pour but de l'aider à réussir sa scolarité. Il fixe les devoirs et les droits des élèves.

Les droits et les devoirs du collégien

	J'ai des droits	J'ai des devoirs
1- Respecter les autres		
2- Travailler en classe et à la maison		
3- Etre écouté (e)		
4- Me comporter en élève responsable		
5- Etre présent(e) à tous les cours		
6- Etre en sécurité		
7- Voter pour l'élection des délégués de classe		
8- Avoir une tenue correcte		
9- Recevoir une aide personnalisée en cas de difficultés (Accompagnement Educatif)		
10- Apprendre ce qui est nécessaire à mon éducation et à ma future vie de citoyen		

Vincent Peillon, ministre de l'éducation nationale, a présenté la Charte de la laïcité à l'École le 9 septembre 2013 à la Ferté-sous-Jouarre, dans l'académie de Créteil. La vocation de la charte est de rappeler les règles qui permettent de vivre ensemble dans l'espace scolaire et d'aider chacun à comprendre le sens de ces règles, à se les approprier et à les respecter.

1 La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

•• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

•• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

12 Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

14 | Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.**

Article 14 : Qu'est-ce qui est interdit par la loi dans les établissements scolaires ?

11 | Les personnels ont un **devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

En connais-tu des exemples ?

Article 11 : Tes professeurs ont-ils le droit de montrer leur religion au collège ?

9 | La laïcité implique **le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

3 | La laïcité garantit **la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire.** Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

Article 9 : A quoi sert la laïcité ?

Article 3 : Explique la phrase « Chacun est libre de croire ou de ne pas croire ».

http://www.dailymotion.com/video/x3hc7i2_la-laicite-a-l-ecole-le-clip_school

La laïcité : l'indépendance vis-à-vis de toutes les religions.

Depuis 1882, l'enseignement doit être laïque dans les écoles publiques en France. Les professeurs et les élèves ne doivent pas dire ni montrer si ils préfèrent une religion. On peut y parler de religion, mais les signes religieux ne doivent pas être visibles.
En France chacun est libre de pratiquer une religion.